

Communiqué de presse

Le 31 mai 2010

Elections URPS : La CSMF Jeunes Médecins dénonce une manœuvre anti-jeunes

La CSMF Jeunes Médecins a lu avec attention la dernière version du décret concernant les Unions régionales de santé (URPS), qui détermine, notamment, les modalités électorales du scrutin du 29 septembre.

Alors qu'il avait prétendu faire des jeunes médecins une priorité de son action, allant même jusqu'à associer certaines organisations, aux discussions dans le cadre des Etats généraux de l'Organisation de la Santé et même aux discussions conventionnelles, le Gouvernement s'est bien joué des jeunes médecins en rédigeant un règlement électoral anti-jeunes !

Les modalités de répartition des médecins spécialistes, pour la composition des listes électorales entre les deux collèges de spécialistes, celui des médicaux et celui des spécialistes exerçant sur plateau technique (anesthésistes, obstétriciens et chirurgiens) sont une humiliation pour les jeunes.

En effet, pour être électeur, mais également candidat, dans le nouveau collège AOC, il faut avoir une activité anesthésique, obstétricale ou chirurgicale appréciée par l'assurance maladie, au regard du nombre d'actes réalisés au cours de l'année précédente. En revanche, les médecins, remplissant la condition de diplôme, pour être affecté au 2^{ème} collège AOC, mais qui n'ont pas exercé l'année précédente, sont automatiquement affectés à la liste d'électeurs du 3^{ème} collège des spécialistes médicaux.

Ceci signifie, en clair que le gouvernement ne reconnaît pas le diplôme des jeunes installés. Du jamais vu !

Pour la CSMF Jeunes Médecins, ce texte est une véritable provocation qui dévoile les intentions anti-jeunes du Gouvernement qui tente, par ce biais de maintenir les jeunes installés en anesthésie, obstétrique et chirurgie à l'écart de l'expression démocratique.

La CSMF jeunes médecins dénonce ce texte qui porte, par ses incohérences et le doute qu'il sème sur une volonté de tripatouillage électoral, les germes de recours ultérieurs.